



BOIS-DES-FILION

AVIS PUBLIC

**Modification de la date de la séance ordinaire du conseil municipal
devant avoir lieu le 12 janvier 2021**

En raison de l'annonce du Premier Ministre en date du 15 décembre 2020 et considérant que le confinement annoncé se terminera le 10 janvier 2021, le conseil municipal, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, a décidé de reporter la séance ordinaire prévue le 12 janvier 2021 au **19 janvier 2021 à 19 h 30, à huis clos.**

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 16 décembre 2020

**Sylvain Rolland
Directeur général et
greffier par intérim**